

# **Mémoire de Maîtrise**

ES - SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU SPORT

## **Thème : Problématiques de l'enseignement du basket - ball au second cycle fondamental . ( cas du Mali )**



*Présenté et soutenu par :*

CHEICK KONATÉ

*Directeur de mémoire :*

**Monsieur Ousmane NDIAYE**

*Professeur d'EPS*

*Année Universitaire*

**1987 - 1988**

II) E D I C A C E S

Ce modeste travail est dédié :

A mon père Bakary

A mes mères Djénéba SAKILIBA, Hawa DANSIRA

A toute ma famille (Kayes et Bamako)

A la famille TRAORE (Bamako)

POUR LEUR SI LONGUE ATTENTE.

A ma fiancée,

Aïssata FOFANA dite Ina pour sa compréhension et les  
sacrifices consentis durant mon absence, qu'elle trouve  
ici le témoignage de ma profonde gratitude.

oooooooooooooooooooo



PROBLÉMATIQUES DE L'ENSEIGNEMENT DU BASKET BALL  
DANS LE SECOND CYCLE FONDAMENTAL  
(CAS DU MALI)

INTRODUCTION

I.- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- 1.1 - Cadre géo-culturel
- 1.2 - Cadre législatif et réglementaire

II.- HISTORIQUE DU BASKET-BALL MALIEN

III.- LE BASKET-BALL DANS LES ÉCOLES MALIENNES

- 3.1 - Textes
- 3.2 - Enseignants
- 3.3 - Application des programmes

IV.- REDYNAMISATION DE L'ENSEIGNEMENT DU BASKET BALL

- 4.1 Organisation matérielle
- 4.2 Organisation Humaine
- 4.3 Programme général d'enseignement

CONCLUSION

oooooooooooooooooooo

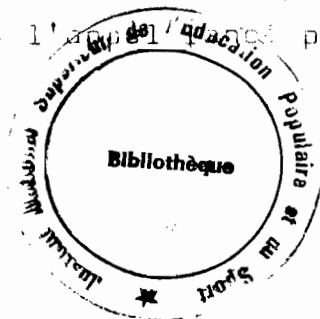
## INTRODUCTION

L'enseignement de l'éducation physique et sportive repose sur une conception unitaire de l'enfant. L'élève est un tout organique ; ce qui se passe dans le corps affecte l'esprit et ce qui se passe dans l'esprit affecte le corps.

La croissance physique, croissance mentale et constitution de la personnalité semblent donc se conditionner réciproquement. Dès lors, on ne s'étonne pas que l'éducation physique se place au premier degré de l'éducation intégrale visant un développement équilibré et harmonieux de la personne humaine. Conscient de ce phénomène, le Mali a inscrit l'éducation physique dans sa charte nationale de l'éducation globale.

Comme beaucoup de pays en voie de développement, l'école est une pépinière de l'élite sportive au Mali. L'éducation physique qui constitue la base fondamentale de la pratique sportive traverse une grande crise. Le basket-ball étant une épreuve de cette discipline n'est pas épargné. Le diagnostic de cette crise nous entraîne dans plusieurs directions de recherches sans lesquelles toute tentative d'élucider cette crise serait vaine. Faudrait-il qu'une telle crise continue ? Nous pensons que non dans la mesure où les techniciens, les pouvoirs publics et les bonnes volontés cherchent les solutions les plus appropriées. Malgré les conditions désastreuses de l'infrastructure sportive dans les écoles maliennes, le manque notoire d'un encadrement, nous pensons que l'enseignement du basket-ball dans les écoles maliennes peut être effectué si nous acceptons tous avec un minimum de volonté et de moyens

Au moment où le Mali cherche une place dans le basket-ball continental ; après l'adoption par la fédération malien-



.../...

ne de basket-ball et le ministère des sports pour le développement du sport scolaire et universitaire ; nous pensons que notre étude sera la bienvenue dans un pays où l'enseignement du basket-ball dans les écoles maliennes est devenu le rêve de beaucoup d'enseignants d'EPS. Les instructions officielles recommandent dans le programme de l'enseignement de l'éducation physique, la méthode mixte de la première année à la quatrième année du cycle fondamental et la méthode sportive de <sup>la</sup> cinquième année à la neuvième année du même cycle. L'application de ce programme est confrontée à beaucoup de problèmes mais qui certes ne sont pas insurmontables pour faire face à de nouvelles données tant pour l'épanouissement du basket-ball que de l'éducation physique en général.

Dans un pays où les moyens (humains, matériels) sont limités, chacun s'interroge, se sentant concerné et essaye de prendre des responsabilités. Beaucoup d'efforts ont été déployés face à cette situation : de la politique sportive de l'état, la conception de l'éducation physique, les encadreurs (enseignants, animateurs) jusqu'aux élèves. Beaucoup de documents ont été élaborés, des journées d'études et de séminaires ont été organisés pour améliorer les conditions déjà existantes.

Partis des recherches effectuées sur le terrain et avec l'aide de ces documents et des statistiques peu nombreuses nous tenterons de dresser un plan de travail adapté aux conditions réelles. Pour aboutir à un résultat beaucoup plus adaptable, nous nous proposons d'analyser le basket-ball depuis son entrée au Mali et son évolution dans les écoles maliennes et sur le plan national et aussi la place que les basketteurs maliens ont occupée sur le plan international.

.../...

Dans un second temps nous verrons ensemble la place actuelle du basket-ball dans les écoles maliennes : son organisation matérielle et humaine et aussi sur le plan législatif ce que l'état accorde à cet enseignement. Nous pensons qu'après une étude sérieuse de ces différents éléments nous serons mieux armés pour pouvoir proposer des solutions pédagogiques à l'intention des enseignants d'éducation physique en République du Mali.

oooooooooooooooooooo

## I. - CONSIDERATIONS GENERALES

1.1 - Cadre géo-culturel

1.2 - Cadre législatif et réglementaire



## ..I. - CONSIDERATIONS GENERALES

### 1.1 - cadre geo-culturel

La République du Mali ancien soudan français est un vaste pays de \* 1 241 000 km<sup>2</sup> situé au 11<sup>e</sup> Nord et au 25<sup>e</sup> sud. C'est un pays continental situé au coeur de l'Afrique occidentale et indépendant depuis 1960. Il est divisé en sept régions administratives et un district.

Le Mali n'a qu'une seule frontière naturelle (la falémé un affluent du fleuve Sénégal) avec la République du Sénégal. Le reste du pays résulte directement du découpage des terres par la colonisation.

Du Nord au sud on divise le pays en trois grandes zones climatiques : la zone saharienne, la zone sahélienne et la zone soudanaise.

La zone saharienne, où les précipitations sont rares et irrégulières, comporte une végétation éphémère : c'est la zone désertique.

La zone sahélienne, considérée comme la zone non désertique est soumise à des pluies tropicales mais qui souvent sont insuffisantes pour entretenir les différentes cultures de la région. C'est la zone de pâturage des éleveurs. C'est dans sa partie sud qu'on rencontre des braves agriculteurs et quelques éleveurs nomades qui font déplacer leurs troupeaux à cause de l'inondation.

---

\* résultats travaux de la cours internationale de la HAYE 1987.

La zone soudanaise est la partie la plus riche du pays. Il y pleut abondamment et la saison des pluies varie entre 5 à 7 mois. Ici la végétation est dense sur les frontières guinéenne et ivoirienne. C'est la zone d'agriculture par excellence.

Du point de vue relief, le pays présente des savanes et des plateaux de faible altitude du Nord et quelques plaines sablonneuses.

Le plateau mandingue qui résulte du massif du Fouta Djallon est formé par une couche de latérite. Il est situé entre Kayes et Koulikoro.

A l'Est s'étend la plaine soudanaise limitée par des plateaux vers Hombori et Bandiagara : ce sont les falaises de Bandiagara. A l'extrême nord du pays se trouve l'Adrar des Iforas qui prolonge au Mali le massif central saharien venant de la Mauritanie.

Le Mali couvre une fraction des bassins des deux grands fleuves d'Afrique occidentale : le Niger et le Sénégal.

- Le Niger occupe le premier rang du système hydrographique. Il a deux biefs navigables : de la Guinée à Bamako (374 km) et de Koulikoro à Ansongo (1400 km). Cette navigation n'est possible que pendant la période des hautes eaux. Le Niger de par sa longueur de 4200 km traverse le Mali sur 1600 km et c'est le principal moyen de liaison entre les populations installées sur ses rives. Le boucle du Niger offre un potentiel agricole qui est exploité par le pays. Le barrage de Selingue sur le Bani un affluent du Niger constitue une source de ravitaillement de la population de Bamako et des populations de Bamako et des populations environnantes en poisson et beaucoup d'autres avantages.

- Le Mali n'est traversé que par 800 km du cours du Sénégal. La navigation est freinée sur ce fleuve par les chutes de Falou et de Kouina. C'est sur ce fleuve que le projet de l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal) est en train de construire le barrage de Manantali qui constituera un avantage pour les populations de la région de Kayes et les autres pays membres de l'OMVS.

\* La population du Mali s'élève à 7 620 225 habitants, répartis entre 1 366 907 ménages vivant dans 791 378 concessions. Cette population se compose de 3 866 944 femmes et 3 753 281 hommes soit respectivement 51,1 % et 48,9 % de la population totale. Cette population se répartie entre les régions du pays de la façon suivante :

- Kayes : 1 098 575 habitants composés de 511 405 hommes (48,3 %) et 547 170 femmes (51,7 %).
- Koulikoro : 1 180 260 habitants dont 581 447 hommes (49,9 %) et 598 813 femmes (50,7 %).
- Sikasso : 1 309 828 habitants répartis entre 640 027 hommes (48,9 %) et 668 801 femmes (51,1 %).
- Segou 1 328 250 habitants comprenant 653 012 hommes (49,2%) et 675 238 femmes (50,8 %).
- Mopti : 1 261 383 habitants avec 617 488 hommes (48,9 %) et 643 955 femmes (51,1 %).
- Tombouctou : 453 032 habitants dont 216 826 hommes (47,9%) 236 206 femmes (52,1 %).
- Gao : 383 734 habitants dont 189 753 hommes (49,4 %) et 193 881 femmes (50,6 %).

---

\* Résultats du dernier recensement publiés dans le journal "l'Essor" n° 1451 du samedi et dimanche 7-8 novembre 1987.

.../...

- District de Bamako : 646 163 habitants composés  
de 323 383 hommes (50,1 %) et 322 780 femmes (49,9 %)

Ces chiffres nous montrant que la population féminine est supérieure à la population masculine de près de 2 %. Ce sont les régions du Nord qui sont les moins peuplées. Ces populations sont concentrées dans les régions à climat favorable; seules dans les régions sahélienne et soudanaise.

La population du Mali est une population diversifiée en plusieurs ethnies que nous pouvons diviser en deux grands groupes : la race blanche et la race noire.

La race blanche est composée principalement de maures, les touaregs et les peulhs. Ils ont comme principale activité l'élevage et font aussi du commerce et de l'agriculture. Ce sont des pasteurs nomades (touaregs) des sédentaires et sémi-sédentaires (peulhs). Ils sont généralement basés dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou.

La race noire est constituée par les Bambara, le rameau mandingue (Malinké, Dioula et Marko). Ce sont d'excellents agriculteurs. On retrouve les Bamana (Ségou), les madingues (Kayes), senoufos (Sikasso), qui sont apparentés aux miniankas. Les serakollé ou soninké (Kayes, Ségou) sont des grands travailleurs (agriculture, commerce et surtout des grands voyageurs). A Mopti il y a les dogons qui sont des grands artisans et des agriculteurs. A Ségou et aussi à Mopti il y a deux groupes de bobo : les Bobofing (Bobo noirs) et bobo Ylé (bobo rouges) qui sont plus nombreux que les premiers.

.../...

Les toucouleurs, les bozo, les samogo sont en minorité au Mali.

■ Au Mali la langue officielle est le français. A côté de cette langue de grande communication vient le bambara ou bamana et ses différents dialectes : mandingue, khassonké, malinké et le dioula. En plus de celle-là d'autres langues sont parlées comme le Tamatchek par les Touareg, le poular ou foular par les peulhs et le Toucouleurs, le Bozo, le soninké ou garaknoli, le soussou, le Dogon et ensuite le senufo qui comprend à son sein plusieurs divisions.

## 1.2 - Centre législatif et réglementaire

L'éducation pour qu'elle soit complète doit considérer l'enfant dans toutes ses dimensions (intellectuelle et physique).

De sa définition actuelle "pédagogie des conduites motrices", de nombreuses études faites par des théoriciens de l'éducation physique et sportive ont montré qu'elle permet d'obtenir un enrichissement de la personnalité. Considérant ces différents aspects de l'éducation physique, le Mali a inscrit cette discipline dans sa charte d'orientation nationale de la politique d'éducation globale. Ainsi des projets de lois furent votés et ces projets doivent être adoptés pour rendre effectif la dimension sportive de l'éducation. Parmi ces lois et ces décrets nous pourrions citer les principaux et leurs objectifs :

.../...

\* La loi n°... AN-RM portant création d'un fonds national pour le développement du sport en République du Mali (FONADES).

Article 2 : Le fonds national pour le développement du sport en République du Mali a pour objectif :

- d'aider les associations sportives légalement constituées ;
- de contribuer à l'aménagement et à l'entretien des installations sportives ;
- de participer à la formation des cadres et des pratiquants.

\* La loi n°... /AN-RM relative au développement de l'éducation physique et du sport.

Article 1er : Le Mali, conformément aux principes énoncés dans les chartes de l'UNESCO et du comité international olympique en matière d'éducation physique et du sport et en application des orientations définies par le parti et le gouvernement, considère les activités physiques et sportives constituées par les sports traditionnels et modernes pratiqués avec ou sans but compétitif comme un facteur d'équilibre physique et psychique, un élément essentiel d'éducation et de culture humaine et un moyen privilégié de rapprochement des peuples.

Article 2 : Sont considérées comme activités physiques et sportives toutes activités humaines visant un développement intellectuel et physique se présentant sous forme des jeux individuels et collectifs donnant lieu ou non à des compétitions pratiquées en observant des règles précises et prises en charge ou non par les institutions.

.../...

Titre II :

Article 3 : La pratique des activités physiques et sportives au Mali est fondée sur les principes suivants :

I. - Options fondamentales :

L'état malien opte pour la pratique et la promotion du sport "Amateur" tel que défini dans la charte olympique. En tant que moyen d'éducation et de formation des masses l'orientation, la définition de la politique et le contrôle des activités physiques et sportives relèvent de la responsabilité de l'état.

II. - Egalité des chances pour tous :

Le droit à l'éducation physique et à la pratique sportive, partie intégrante de l'éducation globale du citoyen est reconnu à tous les maliens avec égalité de chance, sans discrimination aucune. L'état malien garantit dans la limite de ses moyens :

- la possibilité pour le citoyen de pratiquer l'activité de son choix ;
- la réglementation de la pratique ;
- l'organisation des structures d'encadrement ;
- la formation des cadres et des pratiquants.

Titre III : De la pratique des activités physiques et sportives :

Article 4 : Les activités physiques et sportives sont pratiquées au Mali sous forme individuelle et collective

.../...

en milieu scolaire, universitaire et extra-scolaire.

Chapitre I : En milieu préscolaire, scolaire et universitaire :

Article 5 : Les activités physiques et sportives sont partie intégrante de l'éducation. En conséquence, l'enseignement de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire est obligatoire dans les ordres d'enseignement public et privé.

Article 6 : Au niveau des institutions préscolaires et premier cycle de l'enseignement fondamental, les activités physiques et sportives ont pour but d'initier l'enfant aux jeux, aux exercices d'éducation corporelle en le familiarisant avec le sport par la pratique des formes adaptées de la compétition. L'enseignement à ce niveau est dispensé par l'instituteur à défaut d'un maître d'EPS dont le programme de formation comprend nécessairement les sciences et les techniques de ces matières.

Article 7 : Au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental, les activités physiques et sportives visent l'ouverture systématique sur l'ensemble des disciplines afin de communiquer à l'enfant le goût du sport et le désir de se perfectionner. L'enseignement de la matière sera assuré par les maîtres d'EPS formés à cet effet.

Article 8 : Au niveau de l'enseignement secondaire général technique et professionnel, les activités physiques et sportives ont pour but la pratique organisée, optionnelle le perfectionnement des acquisitions précédentes et la spécialisation. Des maîtres d'EPS spécialisés encadrent les pratiquants des différentes disciplines.

.../...



Article 9 : Au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire, les activités physiques et sportives visent la préparation et la pratique de la compétition. L'encadrement des activités est assuré par des professeurs, maîtres d'EPS et entraîneurs formés à cet effet.

Article 10 : L'Etat est responsable de l'orientation du sport scolaire et assure la formation, le recrutement et le contrôle des personnels chargés de l'enseignement et l'encadrement de l'EPS.

Article 11 : Les programmes d'enseignement correspondant à chaque ordre d'enseignement seront fixés dans les mêmes conditions que les matières intellectuelles.

Article 12 : Des épreuves d'éducation physique doivent figurer obligatoirement dans les épreuves des examens scolaires.

Le concours d'entrée aux établissements de l'enseignement normal (IPEG, ENSIC) de même que les examens de fin d'études de comprendront obligatoirement une épreuve de contrôle et d'aptitude à la physique, de même les examens de fin d'études comporteront une épreuve pédagogique relative à l'organisation, à l'animation et à l'encadrement des activités physiques et sportives.

Article 13 : L'animation et les compétitions en milieu scolaire et universitaire se déroulent sous l'égide de l'association créée dans chaque établissement.

Article 14 : L'organisation et la coordination des activités sportives, de même que l'animation des associations dans les établissements publics et privés sont confiés

.../...

à l'union des associations sportives scolaires et universitaires maliennes (U.A.S.S.U.M.A).

Chapitre IV : Des structures sportives :

Article 18 : La structure de base à laquelle s'effectue parfois la pratique des activités physiques et sportives de compétition est une association appelée Club. Le club peut être omnisport ou Unisport.

Article 19 : Les différentes structures chargées de gérer le sport sont placées sous la tutelle du ministère chargé des sports qui en assume la coordination le contrôle et le suivi.

Titre V : Infrastructures sportives :

Article 20 : L'état et les collectivités publiques et privées doivent concourir à la création des infrastructures susceptibles de favoriser à la fois la pratique sportive de masse et l'organisation des compétitions de haut niveau.

Article 21 : Les constructions d'établissements d'enseignement préscolaire, scolaire, universitaire et les institutions socio-éducatives doivent comprendre obligatoirement des infrastructures sportives.

Article 22 : Les plans d'urbanisation, les sociétés immobilières, ainsi que les promoteurs spécialisés dans l'aménagement des zones industrielles ou des zones d'habitation sont tenus d'induire dans ses programmes des espaces verts et des équipements collectifs sportifs de loisirs accessibles au plus grand nombre.

.../...

Titre VIII : Dispositions spéciales :Chapitre I : De l'assurance et du contrôle médico- sportif

Article 25 : Il est fait obligation aux associations au moment de la délivrance d'une licence au pratiquant de lui souscrire obligatoirement à une police d'assurance impliquant la prise en charge des dégâts matériels et corporels.

Article 26 : La participation aux compétitions sportives scolaires ou extra-scolaires est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant l'aptitude de l'intéressé à la pratique de la discipline.

Article 28 : Toute délivrance d'un certificat médical de complaisance en vue d'empêcher la pratique de l'éducation physique et des sports entraînera à l'encontre du médecin fautif une sanction disciplinaire.

\* Le décret n°... /PG-RM portant organisation et fonctionnement d'un fonds national pour le développement du sport en République du Mali.

Article 1er : Le fonds national pour le développement du sport en République du Mali a pour objectifs :

- d'aider les associations sportives légalement constituées ;
- de contribuer à l'aménagement et à l'entretien des installations sportives.

Article 4 : Le fonds est géré par un comité de gestion présidé par le ministère chargé des sports et comprenant :

.../...

- deux représentants du comité national des sports et du comité national olympique ;
- un représentant du ministère des finances et du commerce ;
- un représentant du ministère de l'éducation nationale
- un représentant du bureau exécutif national de l'union nationale des jeunes du mali ;
- le directeur national des sports et de l'éducation nationale ;
- deux personnes compétentes désignées par le président.

A la lumière de ces projets de lois et de décret tout paraît spécifié de façon théorique. La non adaption de ces textes jouent une place importante dans la souffrance actuelle de l'éducation physique dans les écoles maliennes. Pour rendre cet enseignement effectif il serait d'abord nécessaire d'adopter ces importantes lois. Situer tous les maux de l'enseignement du basket-ball dans ce chapitre est une méconnaissance de ces problèmes. Ainsi nous proposons de faire un rappel de l'histoire du basket-ball malien et les rôles des scolaires dans cette évolution. Une véritable dimension sportive peut-elle être atteinte sans un réel épanouissement des sports collectifs dont le basket-ball que nous avons pris comme exemple ? De nombreuses questions que nous ne pouvons répondre sans ressortir la place du basket-ball dans les écoles maliennes, son organisation matérielle, humaine et législative : tel sera l'objet de notre troisième point.

.../...

## II. - HISTORIQUE DU BASKET-BALL MALIEN

### 2.1 - La période coloniale :

Le basket-ball comme beaucoup de sports fut introduit au Mali par les missionnaires et les militaires français. Depuis ces premiers pas, ce sport était pratiqué dans les camps militaires et les écoles où étaient concentrées les installations sportives. Ce phénomène fut accentué aussi par le fait de l'orientation de la politique générale de l'éducation physique avec la préparation militaire.

Le père Bouvier un missionnaire français est considéré comme le père fondateur du basket-ball malien. Il construisit le premier terrain en 1948, à la mission catholique. Un deuxième terrain voit le jour en 1949, à la base aérienne des militaires. La seule ligue de l'époque (la ligue du district du gouvan), comprenait trois clubs en 1949 :

- la Jeune Ouvre ;
- la base aérienne (militaire) ;
- l'association sportive des commerçants (français et les libano-syriens).

avec la nouvelle politique de créations des installations sportives dans les établissements scolaires et dans les centres municipaux, d'autres clubs naquirent comme : le foyer-gouvan et le pichelier club. Dans la même année en 1950-1951, la ligue du gouvan a été affiliée à la ligue de l'Afrique occidentale française.

---

Historique : résultats de l'interview effectuée auprès des anciens basketteurs et dirigeants du basket-ball malien dont Kondo SY S.G. fédération de basket-ball et Amadou ancien entraîneur des ligues et du stade malien.

A partir de 1952-1953, ces équipes scolaires furent constituées comme :

- le lycée Terasson de Fougères;
- l'école des travaux publics de l'AOF ;
- le collège technique ;
- le lycée de filles.

Ces écoles étaient fréquentées par les élèves venus de beaucoup de régions de l'AOF.

La ligue du Soudan participe pour la première fois à la coupe de l'AOF en 1952, avec la Jeanne d'Arc qui joua la demie-finale contre le foyer France-Sénégal à Bamako où elle perdit 34 à 82.

L'encadrement de ces clubs était assuré par des hommes qui étaient animés d'une pratique sportive plutôt que d'une pédagogie basée sur l'entraînement.

## 2.2 - La période après l'indépendance :

Avec une nouvelle politique socialiste du pays les activités physiques et sportives vont connaître une amélioration organisationnelle sous l'impulsion d'une jeunesse populaire et d'un état ambitieux. C'est ainsi que le haut commissariat aux sports propose une fusion des différents clubs afin de parer à certaines divergences d'ordre socio-économique qui freinaient l'épanouissement du sport.

.../...

Cela nous donna en 1960 :

- Esperance + Jeanne d'Arc = Stade Malien ;
  - Africa Sport + Foyer du Soudan = Djoliba Athletic Club ;
  - Avenir + Roving Club = Association Sportive du Réal
  - Aigle + USI = Club Olympique de Bamako ;
  - Toutes les équipes militaires (forces armées, police, gendarmerie) = USFAS (Union Sportive des Forces Armées et de sécurité).
- Une équipe par région (6 régions).

En plus de ces clubs civils les clubs scolaires comme :

- ETP (école des travaux publics) ;
- le lycée technique ;
- le lycée Askia Mohamed (ancien Terrason de Fougères) ;
- le lycée de filles,

vont grossir le nombre des clubs à trente clubs de 1960 à 1964.

Tous ces clubs civils et scolaires étaient affiliés aux ligues et à la fédération malienne de basket-ball. Cette même fédération a été affiliée à la fédération africaine de basket-ball (AFAA) la même année (1961).

C'est à partir de 1961 que la première coupe du Mali a été organisée sous l'égide de la fédération malienne de basket-ball avec l'aide des bonnes volontés.

De 1961 à 1965, ces coupes du Mali furent gagnées par des clubs scolaires et universitaires :

ETP 1961	ETP 1963	ETP 1965
LFM 1962	ETP 1964	.../...

A partir de 1965 les clubs scolaires et universitaires ont été détachés de la fédération malienne de basket-ball et désormais ils prendront un statut particulier. La division du sport scolaire et universitaire se chargera de l'organisation des compétitions (championnat scolaire doté d'une coupe).

De 1965 à nos jours la fédération de basket-ball se chargera uniquement de l'organisation de la coupe du Mali, du championnat et des compétitions internationales. A part la coupe du Mali, les autres compétitions connaissent d'énormes problèmes et beaucoup de forfaits ont été signalés. Ces lacunes sont dues aux difficultés de communications (voyages difficiles et certaines régions sont éloignées) et aussi de finances. Néanmoins le Mali va participer à quelques phases finales de la coupe d'Afrique de basket-ball et de championnat d'Afrique de clubs. Mais avant d'arriver là nous pensons qu'il faudra rappeler la participation de la fédération du Mali (fédération Soudan-Sénégal) aux jeux de Casablanca. Cette équipe était formée par des joueurs venus du Soudan actuel Mali et du Sénégal. Parmi l'équipe on comptait beaucoup de maliens sinon à 80 % dont la plupart des scolaires ou universitaires.

Après l'éclatement de la fédération les principales sorties maliennes au niveau masculin furent :

- Casablanca (Maroc) : Mali 6<sup>e</sup> sur 7 en 1964 ;
- Bamako (Mali) : éliminé par le Sénégal en 1961 ;
- Casablanca : Mali 4<sup>e</sup> sur 9 en 1968 ;
- Dakar (Sénégal) Mali 3<sup>e</sup> sur 12 en 1972 ;
- Bangui (Centrafrique) Mali 7<sup>e</sup> sur 10 en 1974.

.../...



Au niveau de la zone II en équipe nationale masculine :

- 1979 (Conakry) = Mali 3<sup>e</sup> ;
- 1979 (Dakar) = Mali 2<sup>e</sup>.

Coupe des clubs champions :

- 1971 (Bengui) stade malien 2<sup>e</sup> ;
- 1977 (Caire) stade malien éliminé en demie-finale par un problème de maillot. Le stade malien qui devait recevoir son adversaire a refusé de changer de maillot. Malgré toutes les interventions auprès des dirigeants maliens, ils ont préféré la défaite au changement de maillot. Nous reviendrons sur ce problème dans nos prochaines pages. Au niveau du basket-ball féminin il n'y a pas eu jusque là de faits marquants :

- 1968 (Caire) = 3<sup>e</sup>/5 ;
- 1970 (Lomé) = 4<sup>e</sup>/7 ;
- 1974 (Tunis) = 8<sup>e</sup>/9 ;
- 1976 (Dakar) = 7<sup>e</sup>/9.

A partir de ces résultats une nouvelle politique sportive vit le jour au Mali en 1979. Cette réforme de 1979 fit un constat :

\* "Le constat qui a motivé la réforme de 1979 se fonde non seulement sur la maigreur des résultats internationaux et un chauvinisme latent qui paralysait toute tentative de redynamisation mais aussi sur l'insuffisance des installations, la ~~pénurie~~ <sup>précarité</sup> des cadres techniques, la pauvreté des compétitions toutes choses qui rendent difficile une pratique élitiste et populaire du sport. Cette réforme a tendance à donner une nouvelle orientation au basket-ball et au sport malien en général".

---

\* Etude sur la pratique de l'éducation physique et sportive et l'amélioration des performances des sportifs maliens - Bamako septembre 1985).

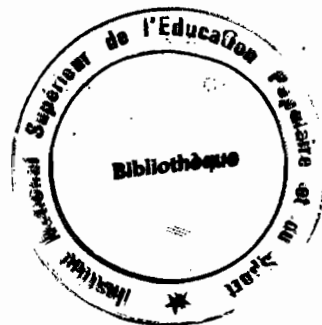
.../...

La première remarque à faire c'est la dissolution de tous les clubs au profit de 12 clubs nationaux englobant cinq disciplines : le basket-ball, le foot-ball, le volley-ball, l'athlétisme et la boxe. Les clubs étaient repartis comme suit :

Bamako 9 clubs : Djoliba, le réal, le stade malien, le club olympique de Bamako (COB), l'union sportive des forces armées et de sécurité (USFAS), un club national par région :

Sigui (Kayes), Association sportive du Nianan (Koulikoro)  
Tata (Sikasso), Association sportive du Biton (Ségou),  
Association sportive du Dobo (Mopti), El Farouk (Tombouctou), et Sonni (Gao).

Les raisons avancées par la réforme sont d'ordre socio-économique : d'une part le renforcement de l'effectif des clubs, consolidation des liens et aussi arrêter le chauvinisme ; la repartition du peu de cadres sera équilibrée et ainsi les clubs auront un encadrement digne de ce nom. La réforme va aussi favoriser la fixation des joueurs qui ont tendance à monayer leur talent d'où un frein à l'exode. Nous sommes dans un pays caractérisé par un manque d'infrastructure notable, limiter les clubs sera une façon de donner à tous un terrain et quelques moyens indispensables au progrès.



.../...

Dans le domaine scolaire et universitaire, la réforme va souligner et insister sur le rôle de l'éducation physique et sportive dans le développement du sport du pays. La dimension sportive doit intégrer la formation des jeunes. Pour cela il faut élaborer des programmes adéquats et former des enseignants efficaces capables de mieux exercer sans défaillance cette discipline qui est reléguée au second plan. La réforme a réclamé et insisté sur l'intégration de la pratique de l'éducation physique dans les programmes d'examens.

pouvons nous déjà dire que le basket-ball malien partira sur les nouvelles bases ? si la réforme dans son ensemble s'est avérée positive selon l'appréciation de certains dirigeants maliens, nous pensons qu'il serait nécessaire d'être prudent en tout cas pour ce qui concerne le basket-ball d'après les différents résultats que nous allons donner dans nos prochaines pages.

Après l'adoption de la réforme et sa mise en application la Fédération malienne continuera à organiser le championnat national et la coupe du Mali entre les 12 clubs nationaux. parallèlement à la fédération, des ligues régionales et des comités locaux de sports furent installés pour l'organisation des compétitions au niveau des clubs de masses c'est-à-dire les équipes des quartiers et des arrondissements.

sur le plan national de nombreux forfaits ont été constatés et le niveau de la compétition s'est affaibli. Les principales causes qui sont à la base de cette baisse de niveau se trouvent à notre avis dans la pauvreté des installations, l'insuffisance notoire des cadres compétents, la mauvaise organisation. Il serait

.../...

bien aussi de signaler les problèmes de transport et de communication dans un pays vaste comme le Mali qui ne regroupe à son sein que 12 clubs nationaux. Le déplacement étant très difficile à l'intérieur, les formules de compétition adoptées ne sont pas conformes aux moyens qui sont très limités.

Les compétitions internationales n'ont pas été favorables comme le pensait la réforme. Après plusieurs sorties des aigles du Mali et quelques clubs nous retiendrons quelques unes.

\* Au niveau des aigles du Mali (équipe nationale)

Seniors féminins :

1981 (Dakar) : Mali 2<sup>e</sup> ZONE II  
 1981 (Dakar) : Mali 1<sup>er</sup>  
 1981 (Dakar) : Mali 4<sup>e</sup> Championnat  
 1984 (Dakar) : Mali 4<sup>e</sup> d'Afrique  
 1984 (Bamako) : Mali 1<sup>er</sup> ZONE II

Juniors masculins Zone II .

1981 (Nouakchott) : Mali 1<sup>er</sup>  
 1982 (Bamako) : Mali 2<sup>e</sup>  
 1983 (Banjul) : Mali 2<sup>e</sup>  
 1984 (Bamako) : Mali 1<sup>er</sup>.

\* Au niveau des équipes :

1981 (Bamako) : Stade malien 3<sup>e</sup> (championnat d'Afrique clubs) ;

1983 (Bamako) A.S. **Réal** éliminé par l'ASFA du Sénégal.  
 1984 (Bamako) : A.S. **Réal** éliminé par la Police du Sénégal.

.../...

La direction de certains clubs de Bamako avec l'accord de la fédération malienne de basket-ball et de la direction des sports ont organisé des tournois dénommés "Tournois de l'amitié" afin de renforcer les liens et élever leur niveau. Ce tournoi comprenait deux équipes de Bamako (Djoliba et le CCB), deux équipes du Sénégal (ASC Bopp et ASFG), et maintenant avec la participation de la Jeanne d'Arc de Dakar et enfin le stade d'Abidjan. Ces tournois permettront le développement du basket-ball féminin dans la sous-région. Les résultats de ces tournois sont les suivants :

1982 (Bamako) = ASC Bopp (Sénégal) 1ère et DAC (Djoliba Athletic Club) 2è ;

1983 (Dakar) = ASC Bopp 1ère et DAC 2è ;

1984 (Abidjan) = Mali n'a pas participé ;

1985 (Bamako) = ASBopp 1ère et DAC 2è ;

1986 (Dakar) = Jeanne d'Arc (Sénégal) 1ère et DAC 3è ;

1987 (Abidjan) = reporté à une date ultérieure.

Ces résultats nous montrent que les clubs maliens à l'image du DAC se contentaient toujours de la deuxième place derrière les clubs sénégalais.

De manière générale, quand nous suivons l'évolution du basket-ball malien bien avant l'indépendance jusqu'à nos jours nous constatons que les scolaires et les universitaires ont joué un grand rôle. Toutes les premières coupes nationales et d'autres compétitions similaires organisées par les ligues et la fédération ont été remportées par les scolaires jusqu'en 1965 où ces équipes ont été retirées de l'organe national à savoir la fédération malienne de basket-ball. Depuis lors ces équipes sont désormais dirigées par un organe spécifique qui est chargé de toutes les questions sportives au niveau scolaire et universitaire au Mali :

.../...

l'UASSUMA (l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires du Mali). Si le basket-ball scolaire brillait aux lendemains des indépendances, est-ce qu'il continue de l'être à nos jours ? Les premiers résultats obtenus sont-ils le fruit d'un travail pédagogique cohérent dans les écoles maliennes ? Beaucoup de questions qui ne trouveraient leur réponse sans une analyse de la place du basket-ball dans les écoles. Pour mieux appréhender cette question il serait nécessaire aussi de voir les textes qui régissent l'enseignement du basket-ball, le personnel chargé de ce travail et aussi les programmes et leur application.

oooooooooooooooo

### III.- LE BASKET-BALL DANS LES ECOLES MALIENNES

3.1 - Textes officiels

3.2 - Enseignants

3.3 - Application des programmes

### III. - LE BASKET-BALL DANS LES ECOLES MALIENNES

La situation actuelle de l'éducation physique et sportive dans les écoles maliennes est totalement désastreuse. Le basket-ball qui est partie intégrante de cette discipline ne peut pas être épargné. L'enseignement de ce sport connaît d'énormes problèmes au Mali. Ces problèmes sont d'ordre humain et matériel. Certains parleront de dégradation de la situation du basket dans les écoles mais nous pensons que l'étude doit être poussée très loin sur tous les plans afin de savoir si réellement ce sport est enseigné dans nos écoles. Il sera dès lors question de faire une différence entre la pratique du sport et son enseignement. A partir de là deux points apparaîtront : à savoir l'entraînement et l'enseignement quand nous savons que dans tous les deux cas il y a apprentissage. Il s'agit pour ce qui nous concerne du deuxième point c'est à dire l'enseignement du basket-ball. Pour faire le diagnostic d'un tel problème nous aurons recours aux textes officiels qui régissent l'enseignement de ce sport. Ces textes existent ils réellement à tous les niveaux d'enseignement ? Sont-ils conformes aux données réelles sur le terrain ou sont-ils aptes dans le contexte malien, à savoir s'ils répondent au développement harmonieux de l'enfant malien ? Autant de questions aux quelles nous devons rechercher des réponses. pouvons-nous voir les vrais problèmes du basket-ball dans les écoles sans savoir la situation des enseignants qui sont chargés de cet enseignement ? Ce que nous tenterons de faire dans un second lieu. Nous pensons également que notre étude sera incomplète si nous passons sous silence les programmes d'enseignement du basket-ball et leur application. Cela est important car si nous parlons des instructions officielles à l'intention des enseignants, il faut qu'elles correspondent au programme d'enseignement.

.../...



Il faudra aussi voir ce qui bloque le programme dans son application.

Tels sont les différents problèmes que nous tenterons d'éclaircir. Ce travail s'avère déjà difficile dans un pays où les statistiques sont peu nombreuses ou presque inexistantes dans le domaine de l'éducation physique et sportive, mais grâce à nos propres enquêtes sur le terrain dans la ville de Koyes (capitale de la première région) et du district de Bamako que nous avons pris comme échantillon nous avons eu certaines données qui pourront attirer l'attention de nos lecteurs.

### 3.1 - TEXTES OFFICIELS :

#### 3.11 - organisation générale de l'enseignement de l'éducation physique et des sports :

Les séances : 2 types de séances sont programmés dans l'emploi du temps hebdomadaire :

- séance courte : 54 minutes ;
- séance longue : 1 heure.

#### 3.111 - Les horaires hebdomadaires :

Chaque classe de l'enseignement fondamental 2<sup>e</sup> cycle bénéficie des horaires d'activités physique et sportive suivant : deux séances longues + une séance d'association sportive facultative (mercredi après midi).

#### 3.112 - Aménagement (pédagogique) des horaires

##### 3.1121 - Règle de l'espacement minimum d'un jour plein entre les séances d'une même classe :

.../...

pour que l'enseignement soit dispensé dans les meilleures conditions, il est nécessaire que les séances soient normalement espacées. L'espacement minimum est d'un jour plein. Il a pour but de permettre aux élèves de récupérer et de tirer profit de l'effet de détente visé par les activités physiques au sein de l'enseignement.

### 3.1122 - placement des séances dans la journée :

pour les raisons climatiques, les séances d'éducation physique et des sports se situeront obligatoirement le matin de 7 h à 10 h et complémentaiement l'après midi à partir de 16 h à 18 heures.

### 3.1123 - Composition de la séance :

- Une mise en train ;
- Une partie principale ;
- Un retour au calme.

#### mise en train :

Elle doit préparer réellement à la partie principale, tout en servant l'objectif technique principal, elle contribue à la formation générale. C'est donc beaucoup plus qu'un simple "échauffement". Les buts poursuivis sont :

- préparation psychologique : exercices sollicitant l'attention et éveillant l'attrait des élèves.
- préparation physiologique : préparation des fonctions à soutenir l'effort ultérieur.

#### partie principale :

.../...

Les effets visés sont les suivants :

- Enrichissement technique : axé sur une bonne exécution globale .
- Action sur la personnalité : par l'amélioration des qualités de caractère et de rapport avec autrui.

Retour au calme :

Il s'impose tout particulièrement quand l'enfant doit reprendre le travail scolaire. Les ablutions prennent une valeur très importante compte tenu de nos conditions climatiques.

### 3.113 - Principes pédagogiques fondamentaux :

Une bonne séance d'activités physiques et sportives s'apprécie toujours en fonction :

- de l'intérêt porté par les élèves à l'enseignement ;
- de la quantité minimale de travail qu'ils ont fournie ;
- des acquisitions qu'ils ont réalisées.

Certaines notions sont étroitement liées et doivent servir constamment de critère pour l'évolution de l'enseignement dispensé.

### 3.1131 - Intérêts des activités :

Eviter l'ennui et la monotonie qui ont pour conséquence la passivité et le faible rendement.

La leçon abstraite ou statique ou l'élève exécute en ~~les~~ subissant une succession d'exercices dont les buts lui

.../...

d'exercices dont les buts lui échappent, l'éparpillement des centres d'intérêt ne correspondent plus aux critères d'une pédagogie moderne.

Au contraire le maître doit essayer de créer dans sa classe une atmosphère de joie propre à éveiller et à fixer l'attention des enfants. Leurs aspirations, leurs tempéraments, leurs goûts les portent spontanément vers les activités physiques sportives. Il n'est plus convenable de justifier la pratique de certains exercices abstraits par la préparation lointaine à des formes sportives qui viendraient en application. Il est nécessaire que l'élève sache pourquoi il exécute des exercices, quel objectif il poursuit.

Le sport étant la motivation unique de l'enseignant c'est parce qu'il a pour but de se perfectionner dans telle discipline sportive que l'élève effectue un travail de renforcement physique, ou de perfectionnement technique ou tactique.

Dans la pratique l'intérêt de l'enseignement sera obtenu :

- par une motivation précise du maître ;
- par la variété dans le choix des exercices ;
- par un dosage en quantité et en difficulté etc...

### 3.1132 - Recherche de la quantité de travail :

Le sport servant de motivation aux activités physiques ; il convient de ne pas tomber dans le travers qui consiste à donner à l'enseignement un caractère trop technique au détriment de la quantité de travail.

Il s'agit, au cours de la scolarité et dans l'enseignement collectif, d'initier aux gestes essentiels et non de former les champions.

.../...

C'est pourquoi, l'exécution globale et collective prévient toujours sur l'exécution analytique et individuelle, ceci demandant d'ailleurs de la part du maître ; d'excellentes qualités de démonstrateur. L'apprentissage se fera de préférence grâce à des répétitions nombreuses les procédés choisis permettant un travail suffisant de tous les élèves du groupe la perfection geste recherché qu'en second lieu. Cette conception s'oppose à celle très souvent dénoncée, qui consiste pour le maître à multiplier les explications techniques alors que la quantité de travail fournie par les élèves est insuffisante.

#### La quantité de travail :

Les explications doivent être simples, rapides et précises, le perfectionnement sera obtenu grâce à des exécutions globales du geste plusieurs fois répétées. La quantité de travail sera fonction des conditions climatiques et du niveau physique des exécutants.

Chaque fois que les installations ou le matériel ne permettront pas un travail collectif profitable dans une spécialité donnée, l'éducateur se tournera de préférence vers d'autres activités.

#### 3.114 - Recherche du climat sportif au sein de l'établissement :

Son but est d'obtenir une certaine unité dans la vie sportive des élèves, d'atténuer la séparation arbitraire qui dans l'esprit de certains maîtres est souvent entre les activités sportives, scolaires et extra scolaires. Elle se justifie également dans le cadre du choix qui a été

.../...

effectué et qui fait du sport la motivation de l'enseignement.

### 3.12 - Les finalités des jeux sportifs collectifs recherchées par les maîtres :

Les effets recherchés sont :

- la maîtrise des relations d'opposition et de coopération
- le développement des qualités psychologiques et morales (volonté, fair play, abnégation, modestie, etc...).

Les jeux sportifs collectifs constituent certainement le moyen d'éducation le plus riche dans la mesure où l'opposition à un adversaire se double d'une coopération avec le partenaire.

A travers leur pratique le maître visera :

- la coordination des rapports d'individu à individu
- le respect de l'adversaire ;
- devoirs envers le partenaire ;
- acceptation de la décision du directeur de jeu ;
- respect de la règle de jeu ;
- l'application le plus rapidement possible des principes d'autodiscipline ;
- arbitrage, marquage, chronométrage ;
- organisation des rencontres etc...

A aucun moment, l'élève ne doit perdre de vue (le maître y veillera) que la véritable pratique du sport collectif est impossible tant que l'on n'est pas capable de dominer

.../...

la défaite comme la victoire.

### 313 - Le rôle de l'enseignant à l'égard des différentes activités physiques :

quelques soient les exercices, les procédés, les techniques employés, l'enseignant d'EPS aura toujours présent à l'esprit les objectifs suivants qui lui serviront de modèle de guide et lui permettront d'effectuer un enseignement efficace.

Ces objectifs figureront dans la programmation et le plan de travail du maître, qui les suit soit simultanément, soit alternativement, selon les moyens matériels et les besoins des élèves.

3.131 - Le développement organique et foncier, l'adaptation physiologique à l'effort et aux variations du milieu physique doivent être poursuivis. Chaque séance d'EPS doit donc donner lieu à un travail généralisé de tout le corps et viser à améliorer l'appareil respiratoire, circulatoire à entraîner en particulier une musculature satisfaisante.

3.132 - L'éducation motrice fondamentale fera également l'objet des soins attentifs du personnel enseignant. Elle repose sur 3 facteurs :

- Les facteurs perceptifs de la conduite : prise de conscience du corps, intelligence du mouvement, perception et intégration des rapports de temps et d'espace.

- Les facteurs d'exécution tels que l'acquisition d'une souplesse articulaire normale et d'un rendement musculaire que l'on cultivera en développant l'élasticité, le relâche-

.../...

ment, la force et la vitesse de réaction des muscles du système neuro-musculaire volontaire.

- la coordination motrice générale : recherchée par la voie d'une régulation motrice, d'une maîtrise ou du développement de certains reflexes, de la création ou de la destruction d'automatisme.

Enfin l'éducateur s'efforcera de favoriser au cours de chaque séance la prise de conscience, le contrôle et le développement des facteurs personnels de la conduite comme l'émotivité, la faculté de création, le courage et la volonté. Il veillera au développement du sens de l'initiative et de la responsabilité des (jeunes dans le groupe et la société.) Il s'efforcera de hâter leur acquisition de certaines valeurs esthétiques et morales susceptibles d'éclairer une conduite, et leur prise de conscience des facteurs sociaux de comportement.

Ces intentions pédagogiques qui nuancent le contenu de chaque séance doivent apparaître dans la programmation et les plans de travail des maîtres d'EPS. Elles déterminent l'intensité, le dosage et l'alternance de l'effort, les temps de repos aussi que les procédés employés. Les exercices d'assouplissement, de musculation, de coordination seront introduits en tant que besoin, au cours des séances dont l'objectif premier demeure la pratique sportive, gymnastique ou esthétique. L'application des présentes instructions nécessite une refonte de l'enseignement traditionnel, révision des programmes d'établissement voire des adaptations personnelles aux nouveaux objectifs.

.../...



Les professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive doivent faire preuve de leur grande compétence, de leur discipline d'esprit et de leur dévouement remarquable.

Aussi est-il agréable de pouvoir leur accorder, pour la mise en oeuvre de ces nouvelles directives, la plus entière confiance.

A l'étude<sup>de</sup> ces instructions officielles, plusieurs points ont retenu notre attention qui facilitent à notre avis le travail que nous nous proposons de faire. Elles facilitent le travail des enseignants d'EPS que nous sommes et nous orientent sur la voie que nous devons suivre pour former l'enfant malien. Mais seulement ce que nous déplo- rons c'est la non existence de ces documents à tous les niveaux. Ceci est dû à une mauvaise communication entre la division de la direction nationale des sports chargée de l'EPS et les enseignants et aussi d'une part à une mau- vaise volonté de ces mêmes agents qui doivent chercher à s'informer.

pour ce qui nous concerne un passage a cependant retenu notre attention "chaque fois que les installations offi- cielles où le matériel ne permettront pas un travail col- lectif profitable dans une spécialité donnée, l'éducateur se tournera de préférence vers d'autres activités". L'en- seignement du basket-ball sera-t-il possible dans le second cycle fondamental au Mali où les moyens matériels et humains sont limités ? Ceci peut être une première motivation des enseignants à délaisser cette spécialité au profit d'autres. Mais ces mêmes textes dans leur conclusion nous font tota- lement confiance et surtout à notre initiative dans l'amé- lioration et aussi l'innovation de l'EPS. Ce passage est très important pour nous et est surtout la cause fondamen- tale de l'élaboration du travail que nous nous proposons de faire. Avant d'aborder le problème de matériel, nous tenterons de voir les agents chargés de l'application de ces textes (les enseignants).

### 3.2 - Enseignants :

En République du Mali c'est la loi n° 82-97/AN-RM portant

statut particulier des fonctionnaires du cadre des sports.

L'assemblée nationale

A délibéré et adopté en sa séance du 23 Décembre 1982.

Le président de la République,  
Promulgue la loi dont la teneur suit :

Chapitre I : Dispositions générales

Article 1er : Il est institué un cadre unique des sports,  
qui se compose des corps ci-après :

- En catégorie A : le corps des professeurs d'EPS ;
- En catégorie B : le corps des maîtres d'EPS.

Chapitre II : Corps des professeurs d'EPS

Article 2 : Les fonctionnaires du corps de professeur d'EPS  
ont vocation à assurer au plus haut niveau, un enseignement  
ou un entraînement en matière d'activités physique et  
sportive dans les établissements de l'enseignement supérieur  
et secondaire public ainsi que dans les établissements spé-  
cialisés dans ces activités.

Ils peuvent être chargés de fonction de conception, de  
coordination et d'inspection, en matière d'activités phy-  
sique et sportive ou encore être désignés pour prêter leur  
concours à des manifestations, réunions ou compétitions  
à caractère sportif placées sous le patronage ou le contrôle  
des pouvoirs publics.

Ils peuvent, éventuellement, après une spécialisation ap-  
propriée, être aussi chargés de fonctions de direction  
et de gestion administratives et techniques dans les éta-  
blissements visés au 1er alinéa ci-dessus.

.../...

Article 4 : Les professeurs d'EPS sont recrutés par concours direct parmi les candidats titulaires d'un diplôme, national ou étranger, d'éducation physique réglementairement considéré comme étant d'un niveau équivalent au moins au premier palier de la catégorie A (tableau 1, annexe au statut général). Le recrutement des diplômés susmentionnés s'effectue au palier d'intégration du corps correspondant, au niveau de leur formation.

Article 5 : peuvent seuls être intégrés dans le corps par voie d'avancement, les fonctionnaires du corps des maîtres d'EPS remplissant, conformément aux dispositions des articles 106 et 107 du statut général, les conditions de formation spécifiées à l'article 4 ci-dessus.

### Chapitre III : Corps des maîtres d'EPS

Article 6 : Les fonctionnaires du corps des maîtres d'EPS ont vocation à assumer les cours d'EPS dans les écoles et établissements de formation au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental public.

Ces fonctionnaires peuvent se voir également confier des fonctions d'entraîneur ou de conseiller sportif. Dans ce dernier cas, l'exercice effectif des fonctions peut être subordonné à l'acquisition d'une formation spécialisée selon des modalités réglementairement fixées par le ministère chargé des sports. Ils peuvent en outre être appelés à prêter leur concours à des manifestations, réunions ou compétitions à caractère sportif placées sous le patronage ou le contrôle des pouvoirs publics.

Article 8 : Les maîtres d'EPS sont recrutés par concours direct parmi les candidats titulaires du diplôme de l'institut national des sports ou d'un diplôme national ou étranger, réglementairement considéré comme étant de même spécialité ou d'un niveau équivalent au moins au premier palier d'intégration de la catégorie B (tableau 1, annexé au statut général).

---

Loi n° 82-97/AN-RM portant statut particulier des fonctionnaires du cadre des sports ~~(XXXXXX)~~.

Ministère des sports des Arts et de la culture ; Direction nationale de l'éducation physique Bamako.) .../...

Le recrutement des diplômés de l'institut national des sports s'effectue au second palier d'intégration du corps ; celui des autres diplômés s'effectue au palier d'intégration correspondant au niveau de leur formation.

Article 9 : peuvent seuls être intégrés dans le corps par voie d'avancement, les fonctionnaires du corps des instituteurs, ayant obtenu conformément aux dispositions des articles 106 et 107 du statut général, un diplôme de niveau et de spécialité correspondant à ceux visés à l'article 8 ci-dessus.

Avant 1983 chaque année les enseignants formés étaient recrutés à 100 % par la fonction publique. A partir de 1983 il a été instauré un concours de recrutement à la fonction publique, c'est ainsi que l'emploi a beaucoup diminué alors que les besoins avaient augmentés.

TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS EN ENSEIGNANTS D'EPS  
DANS LE SECOND CYCLE FONDAMENTAL

ANNEES	Besoins	Employés
1983-1984.....	89	2
1984-1985.....	97	8
1985-1986.....	105	6
1986-1987.....	113	6
TOTAL.....	404	22

.../...

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENSEIGNANTS D'EPS  
FORMES DE 1960 à 1984

Années	Effec. des Maîtres		Effec. Prof.	
	formés	employés	formés	employés
1960 - 1983...	193	191	5	5
1983 - 1984...	45	2	4	4
1984 - 1985...	50	8	2	2
1985 - 1986	50	6	1	1
1986 - 1987	24	6	0	0
TOTAL.....	362	213	12	12

.../...

L'étude des tableaux nous amène à poser une question : Comment le basket-ball est-il enseigné au second cycle fondamental en République du Mali ? Avant de répondre à cette question, il est nécessaire de faire un recapitulatif de la situation des enseignants déjà formés.

De 1960 à 1984, 193 maîtres d'EPS ont été formés et 191 sont employés par la fonction publique et tous repartis entre les établissements d'enseignement secondaire domaine réservé aux professeurs d'EPS.

Pendant quatre ans c'est à dire de 1983 à 1987, 169 maîtres d'EPS ont été formés et seulement 22 sont employés par la fonction publique et repartis aussi entre les établissements d'enseignement secondaire.

De 1960 à 1984, 12 professeurs d'EPS ont été formés et tous sont employés par la fonction publique et sont repartis entre l'institut national des sports et la direction nationale des sports.

Les recherches effectuées sur le terrain nous ont permis de constater que l'enseignement fondamental emploie peu de maîtres d'EPS spécialisés. L'enseignement de l'EPS est assuré par d'autres maîtres non spécialisés qui ne sont pas imprégnés des problèmes de la discipline. pouvons-nous parler dans ce cas de manque de cadres dans la mesure aussi où des cadres chôment. Ce problème nous le placerons dans le cadre de la politique sportive de l'état à côté de biens d'autres problèmes que nous ne manqueront pas de citer plus loin dans notre étude.

Face à une situation de manque de maîtres d'EPS spécialisés dans le second cycle fondamental, l'application des textes n'est dans ce cas qu'une théorie. De par la même occasion, le programme d'EPS en souffrira énormément dans son application. C'est ce que nous tenterons de voir dans la troisième partie de ce chapitre.

.../...

### 3.4 - Application des programmes :

En République du Mali les programmes d'EPS sont proposés par les inspecteurs pédagogiques de ce secteur. Au conseil national de l'ensemble des inspecteurs (de toutes les autres disciplines) il est élaboré les programmes officiels de l'enseignement fondamental dont celui de l'EPS. Ces programmes adoptés sont reliés sous forme de brochures intitulées "programmes officiels de l'enseignement fondamental second cycle". Ces brochures sont disponibles à l'institut pédagogique national qui les vend à 1000 F CFA. l'article.

Au cours de nos recherches nous n'avons rencontré dans aucun établissement de Kayes ou de Bamako ces programmes officiels. A notre avis, nous pensons que le programme officiel de l'EPS devrait être disponible dans les directions compétentes de ce secteur : à commencer par la direction nationale de l'éducation physique (qui a élaboré un projet de programme qui n'est pas encore officiel, une chose nouvelle car c'est ce sera la première fois), et les directions régionales qui devaient informer les enseignants.

Chaque école devait élaborer un programme spécifique selon les besoins de ces élèves et les moyens dont elle dispose et cela selon les objectifs définis par le programme officiel.

Pouvons-nous parler de l'application d'un tel programme et/ou de son existence dans la mesure où on n'assiste à un cours d'EPS que deux fois par trimestre ? Et quel cours, si ce n'est qu'une prise de performance : une fois pour les notes de classe et la seconde fois pour les compositions, et cela dans les disciplines au choix des élèves et du maître chargé de ce travail.

L'application du programme d'une discipline d'enseignement commande une formation préalable de l'éducateur lui-même. L'enseignement de l'EPS ne doit pas être confié à n'importe

.../...

qui. Comment comprendre alors qu'un enseignant d'EPS puisse se poser la question de l'existence d'un programme en EPS ? Malheureusement cette situation nous l'avons vue au Mali au cours de notre enquête. Certains enseignants se posent la question de savoir quelle leçon enseignée la prochaine séance.

Dans certaines écoles où résident des maîtres d'EPS dits spécialisés, nous avons remarqué une absence totale de tout programme d'enseignement (Sokoninko à Bamako inspection VI et plateau à Kayes).

C'est seulement dans le cadre des compétitions organisées par "l'UASSUM" (1) qu'une tentative de composition des équipes aboutit à l'organisation des matches inter-classes.

Ainsi des heures sont trouvées pour favoriser l'entraînement. Ce travail est confié à un maître volontaire qui n'est forcément pas un spécialiste ou pas même souvent le chargé d'EPS.

Le manque de l'application du programme n'est pas aussi seulement d'ordre humain. Il faut souligner que les infrastructures sportives font défaut dans les écoles maliennes. Toutes les installations sportives sont anciennes et datent souvent de l'époque coloniale.

Dans ces derniers temps un effort a été consenti dans ce domaine et une amélioration est à signaler. Sur cinq second cycles à Kayes quatre sont équipés (terrain de basket même si souvent ça ne répond pas aux critères officiels c'est à dire sol non goudronné ou non couvert tout simplement, difficulté de repérer les lignes).

Face à ces données que nous venons d'évoquer à savoir :

- Manque de cadres compétents dans les écoles alors que des enseignants chôment ;

---

(1) UASSUMA : Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires du Mali. Siège Direction Nationale de l'EPS Bamako.



- Nouvelles installations sportives dans les écoles ;
- Elaboration d'un programme officiel d'EPS ;

en plus des textes et des instructions officiels à l'intention des élèves des maîtres, des parents d'élève et tous les partenaires associés au bon développement du sport scolaire et universitaire ; nous tenterons de proposer un certain nombre de voies possibles de rehausser le basket-ball dans les écoles maliennes. C'est ce qui nous amène au dernier chapitre de notre travail.

oooooooooooooooooooo

IV. - LEDYNAMISATION DU BASKET-BALL

4.1 - ORGANISATION MATERIELLE

4.2 - ORGANISATION HUMAINE

4.3 - PROGRAMME GENERAL D'ENSEIGNEMENT

#### IV. - REDYNAMISATION DE L'ENSEIGNEMENT DU BASKET-BALL

En republique du mali, l'education physique est une discipline reduite generalement à la pratique sportive et sa fonction educative est plus ou moins negligee. Le basket ball comme beaucoup d'autres activites sportives est pratique dans les ecoles maliennes à d'autres fins differentes de celles que nous recherchons aujourd'hui. La situation du basket-ball dans les ecoles nous a montre que son enseignement est confronte à d'énormes problemes. Est-ce que nous devons pratiquer le sport dans les ecoles dans le but seulement de former des champions ? L'education physique doit-elle continuer à être enseignee par des agents qui ne sont pas impragnes des vrais problemes qu'elle pose ?

Nous pensons que pour repondre à ces differentes questions un rappel de la valeur des jeux sportifs collectifs dont le basket-ball, dans le systeme educatif general, est necessaire.

Beaucoup de theoriciens de l'education physique ont affirme que les jeux sportifs collectifs renferment une specificite qui les classe dans l'eventail des disciplines educatives.

En agissant sur les conduites motrices, l'educateur cherche à obtenir un enrichissement et une transformation de la personnalite.

L'enfant etant considere comme une totalite agissante, une unite psycho-motrice, les conduites motrices correspondent à sa maniere d'être et d'agir qui l'engagent aussi intensément avec des moyens varies.

Les psycho-geneticiciens ont affirme que c'est grâce aux conduites motrices liees aux sports collectifs que l'enfant se developpe et s'enrichit sur le plan intellectuel. Dans

.../...

l'activité motrice comme le basket-ball, l'enfant s'affirme et se confirme tout en faisant la conquête du monde matériel, du fait de l'essai de maîtrise des actions motrices d'où une apparition de confiance, base essentielle de son autonomie et de son initiative. Pour piaget "la connaissance, c'est d'abord le geste qui réussit, puis le geste reproduit intentionnellement, puis le geste qui s'ébauche ou qui s'imagine". Paul gsterrieth renchérit "la pensée est liée à l'action sur laquelle elle se fonde et qui est à son origine. L'enfant se retrouve dans la représentation par l'action et dans laquelle, l'image, avant d'être pensée est jouée". Les gestes appropriés assurent la satisfaction parcequ'ils représentent ce que l'on désire. Les jeux sportifs collectifs permettent au jeune enfant d'évaluer des trajectoires et des déplacements, d'estimer des vitesses et des allures, d'apprécier des percussions et des rythmes, de vivre de simultanéité et de succession, de détecter des signaux et de traiter l'information perçue, d'être une cause agissante sur l'univers des objets qui l'entourent. La réalisation des gestes fins tels qu'écrire, dessiner ou couper, sera facilitée si les enfants vivent des expériences motrices qui les amènent à mieux contrôler leur corps de façon segmentaire, à prendre conscience des contrastes entre la tension et le relâchement et à réduire les tensions inutiles. Il y a l'émergence d'une intelligence psycho-motrice qui est à l'origine de l'intelligence formelle de l'adulte. Le basket-ball est réalisé en groupe. Ce type d'activité repose sur la communication motrice. La motricité est bouleversée par la présence de l'autre qui est partie prenante dans l'action de chacun. Ainsi apparaît une dynamique de groupe, une dynamique socio-motrice qui donne un sens nouveau à la motricité. Ceci présente un ensemble de circonstances favorables à l'éclosion et au maintien d'un climat social détendu, caractérisé par les relations entre les personnes. Il n'y a pas seulement action, il y a interaction "car le comportement

.../...

moteur d'un individu n'a de sens que s'il est intimement relié aux comportements de ses équipiers avec lesquels, il doit être coordonné et vivre en parfaite harmonie" disait pierre parolebas. C'est par la diversité offerte par les sports collectifs que l'individu va pouvoir se définir. En tenant compte de l'action de ses partenaires et adversaires, par le jeu des comparaisons, des rivalités, de satisfaction et de déception, l'enfant cherche son statut puis essaye de le garder. Ainsi le jeune adolescent définit le rôle individuel qu'il vit en relation avec les autres et lui donne sa signification. Dans les sports collectifs il y a avec les partenaires une relation de soutien et de solidarité contre les adversaires, une relation d'opposition et de rupture. Chaque joueur est intégré dans une structure socio-affective. Chaque individu est un acteur doué d'initiative. Ainsi disait paul gsterrieth "Ils ne sont pas nous, les autres nous définissent et nous devons à notre tour les définir".

L'espace moteur est un espace social et affectif. Toute la personnalité de l'enfant s'exprime dans le choix sur les disciplines sportives et la place ou le poste qu'il occupera dans l'équipe. L'enfant ou l'adolescent se projette entièrement dans sa manière de percevoir les sports collectifs d'où émergence des conduites motrices investies par un inconscient moteur générateur d'actes réussis mais aussi d'actes manqués. Les facteurs émotifs influencent beaucoup la technique motrice. Les conduites motrices peuvent déclencher des sentiments de frustration et d'agressivité, des comportements de régression, de sublimation, une intense anxiété ou une plus grande confiance en soi.

A travers l'expression, la motricité apparaît comme le langage d'une communication d'un sens. Les expériences de mouvement permettent aux enfants de s'extérioriser sur le plan moteur. De plus, la maîtrise d'habileté motrice valorise l'exécutant. L'acteur a besoin d'être libre de ses gestes, dans sa technique. Ainsi, il sera capable de donner tout son moi. Les séances d'éducation physique repré-

sentent une situation pédagogique qui doit encourager la créativité. Les enfants portent attention et intérêt à une tâche si elle est significative pour eux et s'ils sont placés dans des conditions favorables à sa réalisation. Parmi ces conditions favorables, soulignons le bien être physique dans l'apprentissage. L'élève n'est pas une machine ni une mécanique assujettie à la recherche de la performance. L'initiative, l'improvisation et l'expression motrice doivent être partie prenante de l'apprentissage car ne considérer dans l'individu qu'une machine agissante serait une machination plutôt qu'une éducation. ✖

i

s u n e s p

1966.

Une des caractéristiques fondamentales du basket ball est la provocation de la prise de décision chez le pratiquant. L'environnement crée une incertitude souvent chez le joueur et devant cette situation, il prend des décisions tout en évaluant ses possibilités de réussite. Dans de tel cas il choisit l'acte qui lui semble posséder les plus grandes chances. L'application de certaines combinaisons gestuelles peut être le fait d'une association, d'une reproduction ou d'une création selon la difficulté de la situation. Dès l'amorce du geste de l'adversaire c'est à dire de son anticipation, il devine l'intention et peut donc réagir rapidement. Si par une anticipation feinte, l'adversaire donne l'impression qu'il va accomplir une certaine action mais qu'il en prévoit mentalement une autre, il provoque une réaction mentale et motrice de son adversaire qui le trompe sur son intention. Dans le sport collectif chaque joueur est un stratège. Il évolue les possibilités combinatoires d'actions offensives et défensives et se reajuste de façon constante à des situations nouvelles. Les jeux sportifs collectifs tel que le basket-ball peuvent être une authentique école de la décision, des décisions dépourvues de toute speculation car en contact permanent avec le réel, en faisant prendre conscience des déterminants incontournables.

.../...

L'enseignement des sports collectifs se donne aussi comme moyen d'acquisition de la sante par un entrainement methodique des fonctions d'adaptation organiques. Ils preparent les enfants biologiquement pour une vie saine. Le developpement organique et foncier, l'adaptation physiologique à l'effort et aux variations du milieu physique sont poursuivis par l'education physique. Chaque séance d'education physique donne lieu a un travail generalisé de tout le corps et vise a ameliorer l'appareil respiratoire, circulatoire, à assurer une musculation cardiaque suffisante. En bref, l'education physique s'efforcera de faire acquérir à l'enfant la maîtrise de son corps et de son milieu ; le preparer à la vie en groupe et ameliorer ses rapports avec autrui.

Enseigner le basket-ball au second-cycle nous apparaît fondamental et necessaire car dans ce cycle nous sommes en presence de jeunes adolescents qui ont besoin d'asseoir leur personnalite et sont à la recherche d'une certaine confiance. Seul le basket-ball ou d'autres activites physiques similaires peuvent a notre avis leur procurer des situations à leur mesure.

L'invocation de ces differentes dimensions de l'education physique et des jeux sportifs en particulier nous amène à aborder le probleme de la methodologie et la formation des agents charges de l'application de cette methode. En effet rien ne sert de poursuivre des buts ou des fins éducatives si on a pas la formation appropriée. Cette formation qui permet d'ajuster les moyens aux fins poursuivies de suivre une methodologie appropriée. S'agissant des methodes elles sont nombreuses et jouent un rôle important dans l'education physique mais aucune d'entre elles n'a joué l'humanité ce qui n'est pas surprenant car toute pédagogie est une quête permanente en direction de l'homme. Ainsi à notre avis chaque enseignant doit avoir sa propre demarche pédagogique et selon son environnement politique, éco-

.../...

nomique, social et moral. C'est dans cet ordre que nous proposons l'enseignement du basket-ball selon les réalités socio-économiques du Mali.

Dans un premier point, nous parlerons d'organisation matérielle, il s'agit de l'organisation du milieu matériel (infrastructures sportives) pour adapter l'enseignement du basket-ball.

Dans un second temps nous indiquerons l'organisation humaine il s'agit la surtout du choix des hommes chargés de l'enseignement et de leur situation administrative. L'enseignement de l'éducation physique s'annonce déjà difficile quand nous savons que l'éducation physique regorge des multitudes de situations pédagogiques que seul un éducateur averti peut exploiter à son escent.

Notre troisième point portera sur l'application du programme d'enseignement. Nous savons que l'éducation physique ne doit pas s'affirmer au dépend des autres disciplines intellectuelles. L'enseignement des sports collectifs ne développe toute son ampleur éducative que s'il s'intègre dans l'ensemble des autres disciplines. Une telle conception ne peut se réaliser que dans le cadre d'une organisation animée par des éducateurs avertis qui travaillent en équipe dans un collectif pédagogique accessible aux innovations.

#### 4.1 - Organisation matérielle

Dans toutes les déclarations et chartes universellement adoptées, l'éducation est considérée comme un droit dont tout être humain peut se prévaloir. Cette éducation serait fragmentaire, incomplète et priverait l'homme de son épanouissement total si elle n'intégrait pas les conduites motrices. Ainsi l'UNESCO a rappelé dans ses chartes la

---

Introduction à la psychologie de l'enfant (PUF) = paul  
osteirieth.



la valeur de l'éducation physique et du sport en ces termes "convaincu que l'exercice effectif des droits de tout homme dépend pour une part essentielle de la possibilité offerte à chacun et à chacune de développer et de préserver librement ses moyens physiques, intellectuels et **moraux**,, et qu'en conséquence, l'accès de tout être humain à l'éducation physique devrait être assuré et garanti... Des conditions particulières doivent être offertes aux jeunes, y compris les enfants d'âge pré-scolaire... afin de permettre le développement intégral de leur personnalité grâce à des programmes d'éducation physique adaptés à leur besoin"\*

La question de l'éducation physique peut être abordée sous une autre forme à savoir celui de ses aspects économiques et sociaux.

Le Mali est un pays enclavé, aux ressources économiques très faibles. Pays à vocation agro-pastorale, les problèmes climatiques et pluviométriques, entravent fort bien son expansion. Nul doute que la difficulté majeure de ce vaste pays provient de ce secteur. Le développement du sport étant nécessairement lié à l'amélioration des infrastructures sportives, l'insuffisance des moyens ou des ressources économiques ne pourrait être un frein à la promotion du sport en général et de l'enseignement de l'éducation physique en particulier.

Mais comme les pouvoirs publics s'attachent de plus en plus à mettre à la disposition de leurs enfants des manuels scolaires et des livres éducatifs qui reflètent les réalités socio-économiques, proposer des infrastructures sportives adaptées aux réalités maliennes s'avère nécessaire pour l'enseignement du basket-ball.

Les difficultés aux quelles se heurtent l'amélioration et le développement des systèmes éducatifs ne sauraient être

---

\* UNESCO : Charte internationale de l'éducation physique et du sport.

résolues par les seules ressources financières. Sans méconnaître les ressources économiques, si tous les techniciens se mobilisaient, notre pays se donnerait les moyens de surmonter certaines difficultés qui accablent l'enseignement du basket-ball. L'éducation physique pourrait ainsi connaître un essor à la mesure des besoins et des moyens de notre époque. Sans pour autant sous-estimer les moyens mis en oeuvre, il faut reconnaître que l'éducation est avant tout une affaire de volonté. Dans cette volonté, le souci de l'enseignant doit être de former un être intégral.

Nous pensons que les conditions matérielles ne doivent pas être un frein car s'il faut un terrain réglementaire aménagé avec panneau, l'enseignement du basket-ball peut se réaliser dans les conditions matérielles minimums et avec l'amélioration de la réforme enseignante. Ceci ne nécessite point d'infrastructures sophistiquées très coûteuses. C'est en tenant compte de ces réalités que nous proposons :

- la réservation dans chaque établissement scolaire d'un espace susceptible de servir d'aire de jeux.
- la poursuite de la politique d'équipement.

#### 4.11 - Reservation d'espace libre :

Dans le projet de loi relative au développement de l'éducation physique et du sport (Titre V : Infrastructures sportives : articles 20, 21 et 28) l'accent a été mis sur la réservation des espaces libres dans les établissements d'enseignement publics et privés. Ce travail doit être assuré par des services compétents des plans d'urbanisation. Le Mali est un vaste pays de 1 241 000 km<sup>2</sup> \* repartis entre 791 378 concessions\*.

---

\* (Op cités-chapitre I-2 : Cadre géoculturel).

En tenant compte de l'immensité de notre territoire, toutes les écoles maliennes devaient dans leur plan de construction comporter un espace libre servant d'aire de jeux.

Dans l'avenir, nous pensons que les autorités compétentes tiendront compte de cela avant de créer un établissement. Nous souhaitons l'adoption de cette importante loi. Dans nos investigations nous avons remarqué que toutes les écoles du second cycle fondamental ont un jardin. Cette politique est intervenue dans le cadre de la ruralisation instaurée au niveau de l'enseignement malien. Le gouvernement accorde une priorité à l'auto-suffisance alimentaire. Chaque école doit cultiver son propre jardin. En faisant allusion à ce problème, à notre avis la politique d'espace dans nos écoles est possible. Si chacun de nous (hommes politiques, éducateurs et administrateurs) en fait son affaire, chaque établissement, sera doté d'une aire de jeux. Si à l'espace est alloué à chaque établissement, il faut tout de même signaler que le basket-ball demande un certain nombre de matériels. Dans le cadre précis des écoles maliennes, une solution est possible pour rendre notre enseignement effectif.

Avant d'envisager toute stratégie d'équipement, il faut rappeler le coût actuel des infrastructures actuelles sur le terrain.

#### 4.12 - La politique d'équipement :

La politique d'équipement des écoles maliennes est devenue une préoccupation des autorités maliennes depuis deux ans. Celle-ci intervient dans le cadre de la relance du mini basket qui se déroulait jusque là en dehors des écoles. Le comité olympique malien avec la fédération de basket ont tenté d'implanter au moins un terrain dans chaque école des différents quartiers et dans chaque commune au niveau des régions. Ceci doit être encouragé avec la participation de tous les partenaires sociaux engagés dans le suivi de l'éducation. L'équipement des écoles en infrastructures sportives en l'occurrence les terrains de basket, nécessite beaucoup de moyens financiers.

Nous publions ici les dépenses pour la réalisation des terrains types de basket :

COUT D'UNE PAIRE DE PANNEAUX DE BASKET MODELE SUR TUBE 90

DESIGNATION	NB (1)	PU (2)	PP (3)
<u>Matière d'oeuvre</u>			
Tube de 90.....	3	20 000	60 000
Tube de 40/49.....	3	10 000	30 000
Fer rond diamètre 16 mm..	4	800	3 200
platinas de 100x6.....	2	2 000	1 920
platinas de 200x100x6....	4	2 000	960
Boulons à noyer 10 x 50..	16	100	1 600
Planches frèquas Z traits			
longueur 4 m.....	10	2 000	20 000
Kg minimum de plomb.....	2	3 000	6 000
diluant.....	2	1 250	2 400
peinture laquée.....	1,5	3 000	4 500
Prix du matériel.....		65 290	130 580
<u>Main d'oeuvre</u>			
panneau en bois.....	2	6 000	12 000
ossature métallique et peinture.....	2	34 000	68 000
		40 000	80 000
TOTAL GENERAL.....		105 290	210 580

Total pour un panneau : 105 290 F.CFA

Total pour une paire = 210 580 F.CFA

(1) NB = nombre

(2) PU = prix unitaire

(3) PP = prix de la paire

.../...

COUT D'UN TERRAIN CIMENTE SANS MAIN D'OEUVRE

Désignation	P.U	Q	P.T
Ciment.....	3 000	12 t.	720 000
Sable.....	2 000	96 m3	192 000
Pierre.....	7 500	48 m3	360 000
TOTAL.....	X	X	1 272 000

COUT D'UN TERRAIN GOUDRONNE SANS MAIN D'OEUVRE

Désignation	P.U	Q	P.T
Terrassement et mise en forme (arrosage et compactage).....	500	392 m2	196 000
Couche de latérite mise en forme et compactage..	1 250	392 m2	490 000
Caillasse en beton 15/25 + 1 couche d'enrobé stable.....	4 000	392 m2	1 568 000
+ 1 couche d'accrochage par fermeture			
TOTAL.....	X	X	2 254 000

P.U : prix unitaire

Q : quantité

P.T : Prix Total

prix d'un terrain cimenté :

1 272 000 F.CFA.

Prix d'un terrain goudronné :

2 254 000 F.CFA.

.../...

Dans le contexte malien, une solution est envisageable pour diminuer certaines dépenses exorbitantes. C'est dans cet ordre d'idée que nous proposons la stratégie d'équipement que voici :

a) Etat des sols :

L'idéal serait des sols goudronnés ou cimentés. Mais comme nous venons de voir, face à ces dépenses, il faut trouver un moyen. Dans ce cas précis nous proposons des sols stabilisés.

b) Supports :

Avec le coût de la ferraille, nous avons au Mali un avantage naturel qu'est nos forêts. Le rônier est un bois dur et résistant aux intempéries climatiques. C'est un bois qui a fait ses preuves depuis très longtemps ne serait ce que dans l'habitat. Il est produit en quantité suffisante pour répondre à nos besoins. Pour ce qui concerne le coût, il revient beaucoup moins cher que beaucoup d'autres matériaux. Pour chaque support, on utilise trois ou deux soient quatre à six par terrain.

Ces rôniers seront plantés et aux quels fixés les cercueux ou plus tard les panneaux si besoin se fera sentir.

c) Cercueux :

C'est le problème de fer qui revient dans ce cas. Si le premier demande de la ferraille originale pour être beaucoup plus apte, ici les déchets peuvent arranger la situation. Si ceci s'avère difficile à réaliser, le bambou est un bois très flexible et très utile chez nous. C'est ce bois qui est utilisé dans la fabrication des tamis.

Quand ce bois est bien fait, il n'a rien à envier d'un cerceau métallique dans l'enseignement du basket.

d) Panneaux :

Avons nous réellement besoin des panneaux ici ?

Dans un premier temps non, car il faut le préciser encore nous sommes en face des enfants que nous voulons éduquer en leur proposant des gestes transférables pour la progression du basket, et ceci dans un minimum de règles tout en sachant quela première définition du basket ; "un but élevé par lequel il faut faire passer le ballon".

Dans un second temps oui, et ceci interviendra quand certaines conditions seront satisfaites au départ. Concernant ce deuxième point, une solution est possible et il ressort de l'organisation du travail de l'enseignant d'EPS par rapport aux horaires affectées aux autres disciplines et de l'emplacement que nous allons aborder dans l'application du programme.

\* Moyens :

D'une manière générale, nous venons de voir une stratégie d'équipement qui peut faciliter l'enseignement du basket au second cycle fondamental. Pour la réalisation d'un tel objectif, plusieurs moyens existent.

Le premier moyen ici est la participation des élèves. N'a-t-on pas rendu les enfants responsables par le jardinage qui est plusieurs fois plus difficile. Ainsi chaque élève avec une "caba", le terrain sera très bien graté, bien arrosé et apte au basket-ball.

Comme deuxième moyen, les prisonniers font des corvées dans les écoles. Par exemple, ils ont creusé beaucoup de sautoirs dans les écoles.

\* caba : instrument de travail indigène pour le labour.

Comme troisième moyen, la jeunesse malienne est beaucoup mobilisée autour de l'UNDM (l'Union Nationale des jeunes du Mali). Cette jeunesse organise des journées de salubrité des lieux publics dont les écoles. Beaucoup de travaux ont été réalisés par ce mouvement de jeunes. Ils pourront participer à l'élaboration des terrains de basket dans les écoles.

Concernant les cerceaux et les panneaux, il faut associer la participation de nos écoles de formation. Il y a deux écoles qui forment des menuisiers et d'autres spécialistes de construction. Il s'agit du CFP (Centre de Formation professionnelle) et de l'ECICA (Ecole Centrale d'Industrie de Commerce et d'Administration). Ces étudiants font des cours pratiques et l'occasion sera bonne d'introduire dans leurs programmes respectifs, des constructions de cerceaux et des panneaux de basket.

En considérant toutes ces données, on peut d'ores et déjà affirmer qu'un tel travail est réalisable au Mali. Ce qu'il faut surtout dans ce contexte précis c'est le conditionnement. Le plus difficile n'est-il pas la mobilisation de l'être humain ? On peut tout forcer sauf la volonté humaine. Si chacun de nous (homme politique, administrateur, enseignant, parent d'élève, élève) se mobilisaient, l'enseignement du basket-ball sera effectif au Mali.

Un tel but ne peut être atteint que si l'enseignement de l'éducation physique est confié à des enseignants bien formés : capables d'innovation.

#### 4-2 Organisation Humaine :

L'éducation physique ne développe toute son ampleur éducative que si elle est animée par une véritable équipe pédagogique capable d'innovation et cela devant n'importe quelle situation qui se présente à elle. Cet enseignement est confié à un groupe d'individu au Mali, ne bénéficiant



pas des connaissances précises dans ce domaine. L'étude de la situation des enseignants d'EPS dans nos écoles fait apparaître que la richesse de l'éducation physique ne peut être exploitée à bon escient. Pour résoudre ce fameux problème il faut dès lors penser à la formation des éducateurs et leur statut.

Les statistiques font apparaître au Mali que de 1960 (date de l'indépendance) à nos jours : 317 maîtres d'EPS ont été formés dont 213 employés par la fonction publique ; 12 professeurs d'EPS formés dont 12 employés par la fonction publique.

Les enseignants d'EPS sont sous la tutelle du ministère des sports des arts et de la culture.

Il faut tout de même rappeler que comme toute éducation, l'éducation physique est un problème qui relève de la compétence de l'éducation nationale. Les statistiques de ce service ont lancé une offre d'emploi de 404 enseignants de 1960 à nos jours. Dès lors il y a des problèmes. Les premières questions qu'il faut se poser est de savoir qu'elle est la place de l'éducation physique dans nos écoles ? Et que faut-il faire pour la rendre effective ? La réponse à ces questions est unique. Les théoriciens de l'éducation physique n'ont-ils pas défini toute la valeur de cette discipline, sa véritable place dans le système éducatif général. Pour qu'elle s'exprime pleinement elle doit s'intégrer dans l'ensemble des autres disciplines. Il faut alors qu'elle soit l'affaire de l'éducation nationale. Tant que ce problème n'est pas résolu tout projet sur l'éducation physique ne sera qu'une simple théorie. Il est bien de former des cadres mais ces cadres doivent trouver leur place là où il faut. Selon les mêmes statistiques du ministère de l'éducation nationale tous les besoins des autres disciplines sont satisfaits à cent pour cent. Pourquoi pas ceux de l'éducation physique parce que tout simplement considérée jusqu'ici comme une affaire du ministère des sports. Ce département a assez

de problèmes et ne peut à notre avis s'occuper de l'éducation physique.

A notre connaissance toutes les dispositions sont prises dès la formation des cadres de sport pour éviter ce fameux conflit de compétences. Les écoles de sports forment des entraîneurs, des techniciens, des animateurs, des instructeurs, des inspecteurs, des professeurs d'EPS, des maîtres d'EPS etc... et cela selon des orientations bien définies. Si déjà ceci est devenu une réalité, il faut également que chaque département récupère ses cadres selon ses orientations et ses objectifs.

C'est la seule chose qui peut à notre avis résoudre le problème de l'éducation physique.

Mais avant la résolution d'une telle proposition, nous souhaitons dans l'immédiat un recyclage des agents chargés d'EPS dans les écoles. Un tel travail est possible par l'organisation des stages, des journées d'études, sanctionnées par des certificats. Ces agents seront soumis à des cours spéciaux à la fin desquels ils feront des tests. Tout agent n'ayant pas satisfait aux rigueurs de la discipline sera tout simplement dispensé de l'enseignement de l'EPS.

La richesse de l'éducation physique ne peut être exploitée que par des éducateurs avertis. Une telle disposition conduira à l'épanouissement de la discipline.

### Calendrier Annuel et Contenu des Stages

En général, les vacances commencent au Mali en début juillet et prennent fin le 30 septembre soient 3 mois environ. Ainsi dans chaque capitale régionale et aussi les chefs lieux de cercle, les différentes inspections de l'enseignement reçoivent des inscriptions volontaires des enseignants avant le 30 juin. Selon le nombre des inscrits des centres, la division de l'EPS au niveau de la direction nationale s'organise en conséquence selon les moyens dont elle dispose à savoir les cadres d'EPS

.../...

(professeurs d'EPS, anciens maîtres d'EPS, inspecteurs d'EPS) et les moyens financiers pour l'animation de ces différents centres.

Après avoir élaborer les centres et organiser les cadres en conséquence, le stage s'étendra pendant le mois d'août.

Le contenu sera élaboré selon les objectifs fixés par les instructions officielles. Toutes les disciplines seront abordées :

- Sport collectif ;
- Sport individuel ;
- Méthodes d'EPS.

Il s'agit en fait de voir la progression pédagogique de chaque discipline et cela à différents niveaux des élèves.

Et comme nous sommes en présence des enseignants donc des pédagogues, il s'agit en fait de leur donner des notions d'EPS pour qu'ils puissent mieux enseigner la discipline et cela selon les différents courants.

A la fin du stage, il sera organisé un test sanctionné par un certificat. En dehors des vacances, les mêmes choses peuvent être organisées pendant les vacances de Noël et de pâques.

A la suite d'un tel travail, il sera possible d'organiser des différents degrés de stages pour les premiers déjà formés afin d'approfondir leur connaissance.

Ainsi des éducateurs capables de préparer des situations pédagogiques pertinentes exploiteront à bon escient les différentes dimensions de l'élève malien.

L'éducation physique n'est pas une accumulation des techniques ni un passe temps mais c'est une pédagogie des conduites motrices qui doit prendre part à l'ensemble

des disciplines éducatives. Pour atteindre un tel objectif l'EPS doit se ~~tracer~~ <sup>tracer</sup> des normes générales et des moyens qu'elle doit se donner pour exploiter ses fins : c'est le programme général d'enseignement.

#### 4.3 - PROGRAMME GÉNÉRAL D'ENSEIGNEMENT

L'éducation physique et sportive *reléguée* au second plan doit être *intégrée* à l'éducation en tant que discipline d'enseignement à part entière. Pour ce faire les autorités doivent prendre une disposition qui est capitale pour sa survie même : c'est la reconnaissance officielle de tous les textes et instructions sur l'EPS, c'est à dire l'adoption des différents projets de loi qui jusqu'ici sont restés sans suite.

L'existence d'un programme s'inscrit dans cet ordre. Il s'agit en fait d'énoncer des normes générales, d'en déduire des critères d'efficacité, et de fonder ainsi sur une représentation abstraite de l'élève et de son développement, la légitimité d'une discipline et des moyens qu'elle met en oeuvre pour atteindre ses fins. Après la légitimité de l'EPS il faut ensuite lui donner des moyens. C'est en ce moment que le programme apparaît comme un plan des matières à enseigner, mais aussi comme une façon d'organiser la manière de l'enseignement. C'est organiser en fait l'éducation physique en un élément de discipline éducative ou tout simplement en un savoir scolaire. Ainsi chaque enseignant d'EPS déterminera selon le niveau de ses élèves les étapes d'apprentissage et les modalités d'organisation.

C'est seulement aussi en ce moment que le programme devient un instrument utile lorsqu'il est manié selon les règles de son usage et mis au service des finalités qui font une large place à l'activité réelle du sujet. Il sera plus efficace quand son rôle sera mieux défini

.../...

et quand ses fins sont bien élucidées. Ainsi dans le contexte malien, par rapport à l'organisation matérielle, un programme d'EPS spécifique est nécessaire comme partout ailleurs dans tout processus de revalorisation de la discipline.

pour parvenir à des résultats satisfaisants, la concertation des enseignants d'EPS est nécessaire. Ainsi les plans de répartition des horaires de travail seront bien définis et chacun y trouvera son compte. Des réunions périodiques seront tenues pour réviser le programme et informer les partenaires compétents à savoir les chefs d'établissement, les inspecteurs, les conseillers pédagogiques et les autres collègues des disciplines dites intellectuelles.

L'élaboration du programme de basket au second cycle fondamental doit être calculée sur les buts de l'éducation physique tels que : le développement organique et ~~forcer~~ le développement psycho-moteur, le développement socio-affectif (opposition, coopération, etc...).

Le programme d'EPS dans ce cycle doit être une continuité de ce qui a été acquis à l'école primaire. Le problème est beaucoup plus complexe dans ce secteur et ainsi il sera prudent de prendre des dispositions pour ne pas être surpris par le niveau des élèves.

#### Amenagement horaire :

Les séances d'EPS sont prévues en 2 types au second cycle fondamental :

- séances courtes : 45 mn    Deux séances longues plus une
- séances longues : 1 heure    séance d'association sportive facultative mercredi après midi,

pour cela nous proposons 2 types de séances :

- séances courtes : 1 H    Une séance longue plus une séance
- séances longues : 2 H    sportive obligatoire mercredi après midi,

Ce type d'organisation de travail, permet à l'enseignant d'EPS de mieux mettre en place ses matériels et de bien ordonner son terrain. Il permet en outre d'avoir le maximum de temps avec les élèves. Il facilite enfin à l'enseignant, d'avoir le temps de travailler en dehors de l'établissement ne serait ce que de façon occasionnelle sur des terrains modernes de basket.

quant aux séances obligatoires d'association sportive, le maître travaillera davantage avec les élèves qu'il aura orientés au basket en vue d'un perfectionnement, et ceci dans d'autres disciplines sportives dans le cadre de l'épanouissement du sport scolaire.

dans une structure infrastructurale comme la nôtre, à notre avis ce genre d'organisation horaire peut faciliter la tâche des enseignants.

#### objectifs pédagogiques et moyens :

\* savoir faire technique et élémentaire c'est à dire relation individu-ballon : (passe, réception, dribble, tirs : sous les formes variées, déplacements).

\* occupation rationnelle du terrain c'est à dire la notion d'éclatement (se reconnaître attaquant ou défenseur en un mot sa place dans le jeu).

\* progression vers le but adverse

- Notion de ruée ; d'un seul, de deux puis trois, quatre
- Notion d'appui-soutien jusqu'à cinq joueurs.
- Notion de contre attaque.

\* Notion de marquage et de démarquage :

- gêner la passe ;
- casser l'alignement porteur de balle-défenseur-porte-balle
- Notion de déplacement par rapport à la balle ;
- Notion de passe et va.

.../...

L'application d'un tel programme demande une très grande collaboration d'une part entre l'administration et les enseignants, entre les enseignants et les enseignants eux-mêmes, entre l'administration et les élèves, entre les enseignants et les élèves. Chacun doit jouer son rôle de telle façon que les fins assignées au programme puissent être atteintes.

### L'administration :

Tant que l'éducation physique n'est pas considérée au Mali comme une discipline d'examen, son enseignement en souffrira énormément. L'administration doit prendre des dispositions et considérer cette discipline comme les autres.

Les enseignants d'EPS et même les élèves ayant conscience que l'EPS est une discipline qui n'a pas sa place dans le compte final des examens, elle sera toujours traitée avec réserve. Ainsi l'administration doit demander à ce que l'EPS soit prise en compte car tout se situe au niveau réglementaire.

La direction doit veiller sur le suivi des programmes qui ont été élaborés et cela en rapport avec le programme officiel. Elle doit également avoir une mainmise sur toutes les dépenses à l'intention des élèves.

C'est seulement dans une telle franche collaboration que l'EPS peut espérer retrouver la place qu'elle se réclame dans le système éducatif.

### Enseignants :

Ces hommes doivent mettre fin au fameux complexe d'infériorité dont ils ont été victimes depuis des années.

Les enseignants d'éducation physique doivent participer aux conseils des maîtres de l'établissement. Ils ont leur mot à dire aux discussions pédagogiques. Avec les autres collègues

.../...

des disciplines dites intellectuelles, ils leur proposent des thèmes de jeux éducatifs dans le but de la matérialisation de certaines connaissances.

Dans une telle collaboration entre enseignants, des heures d'EPS cesseront d'être considérées comme des séances de rattrapage des disciplines dites intellectuelles. Les autres enseignants encourageront ainsi l'administration pour ce qui est de l'application des dispositions qui seront prises ensemble.

Les maîtres d'EPS doivent tenir un comportement franc envers les élèves. En respectant leur discipline eux-mêmes, elle sera respectée par les élèves. Ils ne doivent considérer que des dispenses agréées par les médecins de l'établissement.

L'enseignement de l'éducation physique doit être dirigé par une équipe pédagogique en parfaite harmonie, capable d'innovation. Ainsi l'enseignement du basket-ball au second cycle fondamental doit être l'affaire de tous pour mieux s'exprimer dans une organisation matérielle plus pédagogique que technique.

oooooooooooooooooooo



II O N C L U S I O N  
-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-

CONCLUSION :

Nous voici au terme de notre étude où nous avons vu et analysé tous les maux dont souffre l'enseignement du basket-ball au second cycle fondamental du Mali. Les différents thèmes sur lesquels nous avons insisté à savoir les textes officiels, l'organisation humaine (enseignants), l'organisation matérielle ; sont les piliers de cet enseignement. Ainsi ils ont été abordés dans leur totalité et des voies et moyens furent signalés afin de redynamiser un secteur qui jusque là était paralysé.

Tous les textes officiels rédigés sur l'enseignement de l'éducation physique ne sont que des projets de loi, des projets de décret et aussi les instructions officielles. Nous ne savons pas comment l'éducation physique peut-elle s'exprimer dans un tel contexte non codifié ? pour cela, elle a besoin d'être mieux structurée sur le plan officiel avant d'amorcer toute tentative de développement.

L'éducation physique doit cesser d'être une discipline facultative à l'école malienne. Elle pose un problème de compétence comme toute entreprise humaine. Véritable discipline éducative elle doit s'insérer dans le système de l'éducation nationale comme les matières dites intellectuelles. C'est ce manque qui est à la source de beaucoup de problèmes de l'enseignement du basket-ball dont l'emploi et la formation des enseignants.

Concernant ce passage, on a souligné une nouvelle orientation de la politique d'emploi des enseignants. Des procédures d'engagement furent proposées et nous souhaitons qu'une telle disposition remédiera en partie le phénomène du sous-emploi. Pour la formation des enseignants, nous pensons que le programme tracé dans ce sens aura un écho favorable.

L'organisation matérielle proposée est loin d'être parfaite mais nous pensons que cela s'avère nécessaire dans le contexte socio-économique actuel du Mali.

.../...

Conscients que les solutions proposées dans notre document peuvent certes déboucher sur des propositions pédagogiques stimulantes pour les enseignants de l'éducation physique comme pour les élèves, nous pensons qu'elles contribueront à nourrir l'effort des pouvoirs publics et qu'elles donneront à l'éducation physique la place qu'elle réclame.

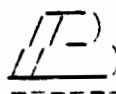
pour ce faire, les ministères de l'éducation nationale et des sports doivent accomplir les tâches qui leur sont assignées et ceci dans une franche collaboration.

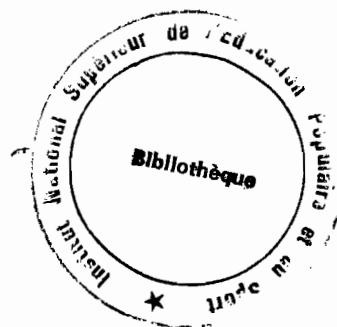
L'élève malien est quant à lui mieux préparé dans beaucoup de domaines de la vie scolaire pour atteindre des objectifs visés par le parti et le gouvernement (jardinage pour l'auto-suffisance alimentaire) et ceci avec la collaboration des enseignants et de l'administration de l'école. L'enseignement des sports collectifs étant une source de la formation du caractère du jeune adolescent en élevant son sens de responsabilité, sa prise d'initiative, son courage etc... sera le bienvenu au moment de la préparation des jeunes au service national.

L'analyse de tous les paramètres :

- l'adoption du projets de loi sur l'éducation physique ;
- l'adoption des projets d'instructions officielles ;
- l'amélioration ou le changement du statut des enseignants d'EPS ;
- la formation des formateurs (enseignants, animateurs) ;
- l'amorce d'une politique matérielle.

nous donnera l'espoir que l'enseignement de l'éducation physique et du basket-ball en particulier connaîtra à l'avenir un essor nouveau.

 ) I B L I O G R A P H I E  
-----



OUVRAGES CONSULTÉS :

1) Claude Bayer :

" L'enseignement des jeux sportifs collectifs"  
Editions Vigot - Collection sport + enseignement 1982.

2) Claude Pujade Renaud :

"questions/réponses sur l'éducation physique et sportive"  
4è édition. Edition ESF Collection Science de l'édu-  
cation 1981.

3) Lucien HERR :

"Le basket-ball : Evolution-Technique-Pédagogie"  
Edition Bornemann - Paris 1980.

4) Paul OSTERIETH :

"Introduction à la psychologie de l'enfant"  
PUF.

5) Paul OSTERIETH :

"L'enfant et la famille"  
Edition du Scarabée (carte d'entraînement aux méthodes  
de l'éducation active).

REVUES OU MONOGRAPHIES :

1) Abdel Azim ASHRY :

"vingt-cinq années d'activité de l'association des

fédérations africaines de basket-ball (AFABA)."

Jubilé d'argent Juin 1961 - Juin 1985.

2) Ibrahima Baradji TOUPE

Monographie de fin d'étude en vue de l'obtention du  
certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de la  
jeunesse et des sports ;

Thème : "Reflexion sur le sport scolaire et universitaire  
au Mali" INSEPS DAKAR JUIN 1986.

3) Mepaté M'BAYE :

Mémoire de fin de stage aux fonctions d'inspecteur  
adjoint de la jeunesse et des sports.

Thème : "Le basket-ball du plus grand nombre. Exemple  
du Sénégal". (CNEPS de Thiès 1982-1984).

4) Charte Internationale de l'éducation physique et du  
sport UNESCO.

5) Quotidien national malien (Essor n° 1451).

6) Projet de loi relatif au développement de l'EPS.

7) Projet des instructions officielles

8) Loi n° 82-97/AN-RM portant statut des fonctionnaires  
du cadre des sports.

9) Cahiers des statistiques de la direction nationale  
de l'enseignement fondamental (Ministère de l'éduca-  
tion nationale Bamako).

10) Direction nationale de l'éducation physique et sportive  
Bamako.

11) Inspections et directions des écoles fondamentales:  
Kayes et Bamako.

oooooooooooooooooooo